

Madame l'Inspectrice d'Académie Place André Malraux BP 627 07006 PRIVAS Cedex

Aubenas, le 9 juin 2008

Objet : Mise en place semaine scolaire dans le premier degré

Madame l'Inspectrice d'Académie,

A l'issue du CTPD de ce jour, nous voudrions à nouveau revenir sur votre choix d'accorder 10% des 60 heures annuelles d'aide personnalisée, soit 6 heures pour l'année, donc une journée de travail.

Les 60 heures incluent le temps d'organisation que l'on peut découper en temps collectif et en temps individuel.

Pour notre organisation syndicale, cela recouvre du temps de concertation collective pour :

- Rendre compte du nombre d'élèves repérés dans chaque classe, de leurs difficultés
- Envisager le nombre de groupes à constituer (élèves de plusieurs classes)
- Répartir les enseignants, définir les salles et les créneaux horaires
- Elaborer le calendrier annuel des sessions ou modules
- Faire un bilan d'une session écoulée et réajuster pour la suivante
- Elaborer les outils d'évaluation, de remédiation
- Faire des réunions de synthèse avec le Rased pour ajuster, évaluer
- Echanger avec l'enseignant de la classe
- Elaborer et suivre les PPRE
- Rendre compte aux parents

Cela recouvre aussi du temps de préparation individuel.

Il nous semble donc impossible de demander toujours plus aux enseignants sans leur

donner les moyens, au moins en temps, de faire ce qui leur est demandé. C'est pourquoi

nous vous demandons de bien vouloir revoir à la hausse le pourcentage que vous avez

annoncé lors du CTPD.

La demande que nous avions formulée lors de l'audience que vous avez accepté de nous

accorder était de 30%.

Aucune disposition réglementaire ne permet d'étayer votre proposition.

Alors que les propositions des conseils des maîtres n'ont pas encore été formulées, vous

figez pour toutes les écoles du département ce temps qui ne peut être que fonction du

projet et de la structure-même de chaque école.

C'est le SE-UNSA, lors des échanges avec le Ministère dans le cadre du protocole de

discussions, qui a permis d'obtenir ce temps d'organisation.

Nous vous demandons donc de reconsidérer ce point afin de mieux prendre en compte les

besoins des équipes.

Veuillez agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, mes respectueuses salutations.

Le secrétaire départemental : Alain Mahev

SE-UNSA 07 BP 214 07206 AUBENAS Cedex